

comme Eusèbe, Denys le Petit et Dom Calmet, connaissant clairement l'époque de la mort du Sauveur, arrivée en l'an 33 È. C., en ont pris acte pour retrancher les premières années de sa vie. Victimes de cette erreur, ils ont fait des efforts incroyables pour prolonger de quatre ans au moins la vie d'Hérode I<sup>er</sup> et ne le faire mourir qu'en l'an I<sup>er</sup> de l'ère chrétienne (1).

D'autres, comme Pagi, Pezron et Sanclemente, voyant qu'il fallait nécessairement mettre la naissance du Sauveur quatre ans au moins avant le commencement de l'ère chrétienne, ont voulu absolument reprendre ces quatre années à la fin de sa vie, et ils ont reporté ainsi l'époque de sa mort de l'an 33 à l'an 29.

L'interprétation trop absolue du texte de saint Luc a été pour beaucoup la cause de ces efforts en sens contradictoire.

Ce texte, comme nous croyons l'avoir suffisamment prouvé, indique seulement l'âge de Notre-Seigneur à quelques années près, et il faut réellement des dates plus exactes pour établir avec précision l'âge véritable.

8. LE SENS DE L'APPROXIMATION. — Avant de terminer ce paragraphe, nous pouvons déjà, et sans recourir aux dates exactes, préciser dans quel sens on doit comprendre la différence indiquée sur le nombre des trente années : savoir si cette différence doit être ajoutée ou retranchée.

Il n'est pas douteux qu'elle doive être ajoutée, et voici pourquoi. Au temps de Notre-Seigneur, personne ne pouvait exercer un ministère religieux avant d'avoir atteint l'âge de trente ans (2). Il est même très probable que le texte de saint Luc fait allusion à cet âge légal. Or, il est

(1) Voir Dom Calmet, Bible, t. X, *dissertation sur les années de Jésus-Christ*.

(2) Voir livre des Nombres, c. iv, v 23, etc.

certain que Notre-Seigneur qui, dès le commencement de sa prédication, exerçait les fonctions de lecteur et de docteur dans les synagogues (saint Luc, iv, 17, etc.), et qui était dès lors honoré par ses amis et ses ennemis du titre de Rabbi (saint Jean, i, 38, etc.), il est bien certain, disons-nous, que Notre-Seigneur avait alors atteint l'âge légal de trente ans, et, si le correctif employé par saint Luc indique une différence de quelques années sur cet âge, cette différence doit être prise en plus et non en moins.

Cette dernière conclusion va ressortir encore plus évidemment de la discussion suivante.

### § III. — *L'âge approximatif de Notre-Seigneur à la fin de sa prédication.*

1. Le texte de saint Jean. — 2. Interprétations diverses. — 3. Opinion de saint Irénée. — 4. Conclusion.

1. LE TEXTE DE SAINT JEAN. — Saint Jean cite une réponse faite par les Juifs à Notre-Seigneur, moins de six mois avant la Passion, et, dans cette réponse, ceux-ci, loin de lui reprocher de n'avoir par l'âge légal de trente ans, font entendre qu'il était ou paraissait beaucoup plus âgé. « Vous n'avez pas encore cinquante ans, lui dirent-ils, et vous avez vu Abraham! Πεντήκοντα ἔτη οὐπω ἔχετε, καὶ Ἀβραάμ ἐώρακα; » (Jean, viii, 57.)

Dans leur sens naturel, ces paroles indiquent que la physionomie de Notre-Seigneur dénotait alors un âge de quarante ans environ ; il pouvait peut-être ne pas avoir encore cet âge ; mais du moins l'aspect de son visage ne l'indiquait plus clairement, et les Juifs ont craint de se tromper en lui donnant *moins de quarante ans*. Ils ont donc ajouté une dizaine de plus, afin de parler sûrement,

et ils ont dit : « *Vous n'avez pas encore cinquante ans.* »

Ces paroles nous donnent lieu de conclure que Notre-Seigneur paraissait avoir environ quarante ans à la fin de sa vie.

2. INTERPRÉTATIONS DIVERSES. — Les auteurs qui n'ont pas voulu admettre cette interprétation, la seule plausible et naturelle, ont prétendu que la parole des Juifs était une locution proverbiale alors en usage, et qu'elle n'avait pas été inspirée par la pensée d'évaluer approximativement l'âge du Sauveur. Une pareille supposition ne repose sur aucun fondement réel, et à ce compte on pourrait traiter de locutions proverbiales tous les textes de la sainte Ecriture.

Les anciens, au contraire, l'ont comprise dans son sens naturel, et même quelques-uns s'en sont servi pour attribuer à Notre-Seigneur l'âge de quarante ou cinquante ans lorsqu'il mourut.

Saint Augustin dit à ce sujet : « L'ignorance du consulat sous lequel Jésus-Christ est né et de celui sous lequel il a souffert, a porté quelques personnes à lui donner par erreur l'âge de quarante-six ans lorsqu'il fut mis en croix. (*Doctr. chrét.*, II, c. XXVIII.)

3. OPINION DE SAINT IRÉNÉE. — Le premier et le plus célèbre défenseur de cette opinion, évidemment exagérée, a été le célèbre évêque de Lyon, saint Irénée, qui a même cherché à l'appuyer sur un témoignage traditionnel de l'apôtre saint Jean, et cela dès le second siècle de l'ère chrétienne.

Les paroles de saint Irénée doivent être citées ici, d'autant plus que c'est le seul passage, dans toute la collection des auteurs anciens, où l'on mentionne, au sujet des années de Jésus-Christ, une tradition étrangère au texte de l'Evangile, et prétendant cependant remonter jusqu'aux Apôtres.

Dans l'endroit que nous citons, le Saint se proposait de réfuter une erreur des Gnostiques, faux savants d'alors qui soutenaient que Notre-Seigneur n'avait prêché qu'un an, et qu'ayant été baptisé au commencement de sa trentième année, il était mort à la fin de cette même année.

Le Saint les réfute en faisant remarquer que Notre-Seigneur aurait ainsi prêché avant d'avoir atteint l'âge de trente ans, et il ajoute : « Mais comment pouvait-il prêcher avant d'avoir atteint l'âge légal des maîtres ? » Il accepte cependant la date du baptême telle que la donnaient les Gnostiques, et, passant aussitôt d'un extrême à l'autre, il prétend que Notre-Seigneur n'a pas prêché aussitôt après son baptême, mais bien seulement lorsqu'il eut atteint l'âge de quarante ou cinquante années. Saint Irénée paraît ici confondre l'âge doctoral de trente années exigé chez les Juifs, avec l'âge *presbytéral* exigé pour la prédication et les fonctions sacrées chez les premiers chrétiens.

« Tout le monde, dit-il, reconnaîtra que l'âge de trente à quarante ans est encore l'âge de la jeunesse. C'est donc à partir de la quarantième ou même de la cinquantième année que commence l'âge *presbytéral*. Or, Notre-Seigneur avait cet âge lorsqu'il enseignait. C'est ce qu'atteste l'Evangile (*texte cité plus haut*), ainsi que tous les prêtres qui ont vécu avec Jean, le disciple du Seigneur, lesquels assurent avoir reçu de lui cette tradition. Or, Jean est demeuré avec eux jusqu'au temps de Trajan. Quelques-uns d'entre eux ont aussi vu d'autres apôtres et ils en ont appris la même chose, comme ils en rendent témoignage. » (*Hérésies*, II, 22.)

4. CONCLUSION. — Il y a certainement de l'exagération dans le sentiment soutenu ici par saint Irénée, et, quant à la tradition qu'il rapporte, elle a dû être mal interprétée par lui ; mais il est difficile d'en nier l'existence, contrai-

rement à l'assertion d'un tel témoin. Il est très probable que cette tradition, attribuée à l'apôtre saint Jean, se bornait à dire que Notre-Seigneur était dans la *maturité* de l'âge lorsqu'il enseignait, et saint Irénée, dans son zèle à réfuter les Gnostiques, aura exagéré la portée de ce témoignage traditionnel et par conséquent peu précis.

Mais l'âge mûr, dont il est fait ici mention, se rapproche naturellement de la quarantième année, et la physionomie de Notre-Seigneur semble en effet avoir indiqué cet âge lorsque les Juifs lui ont dit : « Vous n'avez pas encore cinquante ans. »

Ainsi, d'après ce texte, on peut conclure que Notre-Seigneur avait une quarantaine d'années à la fin de sa prédication (1), de même que nous avons conclu, d'après le texte de saint Luc, qu'il en avait une trentaine au commencement.

L'examen des dates exactes va nous montrer maintenant que ces approximations se rapprochent beaucoup de la vérité, et que Notre-Seigneur était dans sa trente-cinquième année à l'époque de son baptême (novembre de l'an 29), et dans sa trente-neuvième à l'époque de sa mort (3 avril de l'an 33 È. C.).

(1) « Le Christ était près d'atteindre sa quarantième année. » *Εγγυς των τεσσαρακοντα ετων.* S. Jean Chrysostome, *Homil. LV in Joann.*

## CHAPITRE II

### Les dates exactes.

Les dates exactes sont celles qui précisent, d'une manière absolue, les époques que nous cherchons :

Elles sont au nombre de trois :

La première est expressément donnée par saint Luc, au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste.

La seconde consiste dans l'époque attribuée par les historiens aux ténèbres qui couvrirent la terre au moment même de la mort du Sauveur.

La troisième, enfin, est fondée sur la coïncidence du vendredi avec la Pâque légale, l'année et le jour même de la Passion.

#### § I<sup>er</sup>. — PREMIÈRE DATE EXACTE

##### *L'an quinze de l'empire de Tibère.*

1. Le texte de saint Luc. — 2. Époque indiquée. — 3. Clarté du texte. — 4. Explication peu sérieuse de Sanclemente. — 5. Autre explication. — 6. Réfutation de l'argument tiré du texte. — 7. Réfutation de l'argument historique. — 8. Témoignage des médailles. — 9. Conclusion.

1. LE TEXTE DE SAINT LUC. — « LA QUINZIÈME ANNÉE DE L'EMPIRE DE TIBÈRE CÉSAR; *Ponce-Pilate étant procurateur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe, son frère, tétrarque de l'Iturée et du territoire de la Trachonite, et Lysanias tétrarque de*